

Comment s'attaquer à la dette publique

De 1997, année de référence pour entrer dans la zone euro, à 2023, la dette publique française a augmenté de presque 50 points en pourcentage du PIB et nous sommes passés du 7^e au 3^e rang des pays de la zone euro. Les informations transmises récemment par le ministre de l'Économie aux commissions des finances montrent qu'elle continuera à augmenter fortement dans les prochaines années à politique inchangée. Il est impératif d'en reprendre le contrôle et donc de réduire significativement le déficit public.

Dans cette perspective, il nous semble essentiel d'insister sur les deux points suivants. Le recul de l'âge de départ en retraite contribue à augmenter la population active et, dans les pays de l'OCDE, la croissance de l'emploi sur le long terme a toujours été d'autant plus forte que la croissance de la population active a été forte. La réforme des retraites de 2023 est donc un très bon moyen de réduire le déficit public car elle permettra non seulement de diminuer les dépenses des régimes de retraite (25 % des dépenses publiques) mais aussi, et surtout, d'accroître l'emploi et nos capacités de production, donc les recettes de l'ensemble des administrations publiques.

A l'horizon de 2030, elle contribuera ainsi à réduire le déficit public d'environ 0,6 point de PIB (18 milliards d'euros actuels) en tenant compte des compensations sociales votées. On peut ajouter que l'âge de départ en retraite est nettement plus bas en France que dans les autres pays de l'OCDE. Cette réforme courageuse, qui permettra d'accroître la quantité de travail dans notre pays, doit être mise à l'actif du président de la Ré-

publique et il ne faudrait surtout pas la remettre en cause.

Les Français ont le sentiment que leurs services publics manquent de moyens, mais les faits sont têtus : c'est l'insuffisante adaptation des moyens mis en œuvre aux besoins réels des citoyens, et non pas la quantité brute de ces moyens qui en est la cause.

Il y avait un million de fonctionnaires de plus en 2022 qu'en 1997. Sur cette période, les effectifs des trois fonctions publiques ont augmenté de 23 % alors que les effectifs du secteur privé se sont accrus de 18 % et la population de 14 %. Si l'évolution du service rendu avait été en phase avec la progression des moyens, le public aurait ressenti une amélioration, ce qui n'est pas le cas.

Il faut que l'Etat se pose systématiquement la question de la manière dont les moyens sont employés.

D'un côté, il faut impérativement réduire les dépenses de fonctionnement des administrations publiques (31 % des dépenses publiques) et donc leurs effectifs (la masse salariale représente 70 % de ces dépenses de fonctionnement), en ne remplaçant qu'une partie des départs en retraite. De l'autre, il faut que l'Etat fasse ce que fait aujourd'hui toute entreprise publique ou privée mais aussi toute association sans but lucratif qui se respecte : se poser systématiquement la question de la manière dont les moyens

sont employés. Dans une gestion budgétaire contrainte, c'est essentiel pour se ménager des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux nouveaux besoins du public, de protection de l'environnement et de la biodiversité et faire les investissements nécessaires pour que les missions les plus essentielles – santé, éducation, défense, sécurité, justice... – puissent bénéficier à plein des innovations technologiques.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait combiner l'abandon de certaines missions, le renforcement de la mobilité des fonctionnaires, la hausse de la durée effective du travail et les gains de productivité permis par les nouvelles technologies dès lors que les investissements nécessaires ont été faits en bon ordre. La baisse des effectifs ne devrait pas concerner seulement les services centraux des ministères, mais aussi les services déconcentrés et, au cas par cas sans pénaliser les usagers, les fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Le président de la République avait annoncé en 2017 son intention de réduire de 120.000 les effectifs des fonctions publiques. Ils ont néanmoins augmenté de 178.000 de fin 2017 à fin 2022 et ils ont probablement continué à croître en 2023 et 2024, ce qui a contribué à dégrader les comptes publics. Il faut changer de dynamique, en ayant en permanence le regard sur ces deux indicateurs clés que sont la contrainte budgétaire et l'efficacité réelle du dispositif.

François Ecalle est ancien magistrat à la Cour des comptes et créateur du site Fipeco. **Michel Pébereau** est président d'honneur de BNP Paribas.